

DEC160258DR19

**Décision portant nomination de Mme Céline COLANGE aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte UMR 6266 intitulée IDEES.**

**LE DIRECTEUR,**

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

**Vu** le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié par le décret n° 2011-774 du 28 juin 2011, relatif à l'hygiène et à la sécurité du travail ainsi qu'à la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** la circulaire MFPP1122325C du 08 août 2011 prise en application des dispositions du décret n° 82-453 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique ;

**Vu** l'instruction n°122942DAJ du 1<sup>er</sup> décembre 2012 relative à la santé et à la sécurité au travail au CNRS ;

**Vu** l'instruction n°123273DRH relative à l'indemnisation des assistants de prévention ;

**Vu** la décision n°DEC122742DSI portant renouvellement de l'unité mixte n°UMR 6266 intitulée IDEES et nommant M Michel BUSSI en qualité de directeur ;

**Vu** l'avis du conseil de l'unité<sup>1</sup> en date du 17 février 2014 ;

Considérant que Mme Céline COLANGE a suivi la formation initiale d'assistant de prévention organisée par l'Université de Rouen du 13/04/2015 au 15/04/2015,

**DECIDE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Mme Céline COLANGE, Ingénieur de recherche 2<sup>ème</sup> classe, est nommée aux fonctions d'assistante de prévention au sein de l'unité mixte n°6266 intitulée IDEES, à compter du 16 avril 2015.

Mme Céline COLANGE exerce sa mission conformément aux articles 4, 4-1 et 4-2 du décret n° 82-453, ainsi qu'au paragraphe I.4.3 de la circulaire n° MFPP1122325C susvisés.

Dans l'exercice de ses fonctions d'assistante de prévention, Mme Céline COLANGE est placée directement sous l'autorité du directeur d'unité.

**Article 2** : La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

Fait à CAEN, le 9 février 2015

Le directeur de l'unité  
Michel BUSSI

Visa du délégué régional du CNRS

Visa du président de l'Université

---

<sup>1</sup> Ou de l'instance qui en tient lieu (assemblée générale...)